



> Qu'est-ce que c'est ?

La Région Basse-Normandie a mis en œuvre une tarification sociale destinée aux personnes suivant une formation professionnelle ⁽¹⁾ et aux signataires de contrat d'apprentissage afin de faciliter leur mobilité quotidienne pour se rendre au centre de formation et chez l'employeur.

La tarification **Solidari'ter FORMATION** offre au minimum **une réduction de 80 %** ⁽²⁾ sur l'achat d'un abonnement hebdomadaire ou mensuel utilisable, en 2^{ème} classe, pour tout trajet effectué en train ou (autocar TER) à l'intérieur de la Basse-Normandie et jusqu'à Rennes ou Dol-de-Bretagne en utilisant les trains Caen-Rennes ⁽³⁾.

(1) sous financements publics (Région, Etat, Pôle Emploi)

(2) Soumis à conditions avec réserve d'arrondi calculé sur la base du tarif normal

(3) Trajet Rennes<->Dol-de-Bretagne non autorisé

> Qui peut en bénéficier ?

Si vous êtes :

> **en formation professionnelle** sous financements publics (Région, Etat, Pôle Emploi) inscrit en :

- formation professionnelle qualifiante,
- stage d'orientation professionnelle,
- atelier de formation de base,
- programme « Une formation, un emploi »

La carte de bénéficiaire est établie pour couvrir la durée de l'une de ces formations.

> **en apprentissage**

La carte de bénéficiaire est établie pour la durée du contrat conclu avec le centre de formation et l'employeur.

Pour bénéficier de la tarification **Solidari'ter FORMATION**, il faut :

- résider en Basse-Normandie ⁽⁴⁾
- effectuer des trajets en train (ou autocar TER) à l'intérieur de la Basse-Normandie ou jusqu'à Rennes ou Dol-de-Bretagne dans les trains Caen-Rennes
- effectuer un parcours domicile – lieu de formation ou domicile – lieu de stage-apprentissage.

> Comment obtenir la tarification Solidarité Formation ?

Vous devez retirer un formulaire d'attestation « **Solidari'ter FORMATION - Formation Professionnelle** » ou « **Solidari'ter FORMATION - Apprentissage** » auprès d'un guichet SNCF. Ce document devra être rempli par le demandeur et complété par le centre de formation et/ou par l'employeur.

Le formulaire dûment complété doit être accompagné des pièces suivantes :

- présentation d'une pièce d'identité en cours de validité
- présentation d'un justificatif de domicile en Basse-Normandie ⁽⁴⁾ de moins de 3 mois
- joindre 1 photo d'identité récente (format 3,5 x 4,5 cm)

Une carte de bénéficiaire vous sera alors établie au vu des pièces justificatives demandées. Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères ne pourra pas être accepté.

Sur présentation de votre carte de bénéficiaire et de votre formulaire d'attestation en cours de validité, un abonnement mensuel ou hebdomadaire offrant au moins **80% de réduction** ⁽²⁾ vous sera établi.

Lors de vos déplacements, vous devrez être en mesure de présenter, en cours de validité :

- Votre carte de bénéficiaire
- Le formulaire d'attestation
- Votre abonnement hebdomadaire ou mensuel

En complément de votre abonnement sur le trajet **domicile <-> lieu de formation**, vous avez la possibilité d'obtenir un autre abonnement pour le trajet **domicile <-> lieu de stage-apprentissage**.

(2) Soumis à conditions avec réserve d'arrondi calculé sur la base du tarif normal

(4) ou communes de la Sarthe rattachées à l'Académie de Caen

> Où vous renseigner ?

- Appelez le numéro vert **0 800 14 50 61** (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Contactez le service clientèle TER Basse-Normandie :



- Consultez les sites Internet :

www.region-basse-normandie.fr
www.ter-sncf.com/basse_normandie
www.commentjyvais.fr



- Renseignez-vous dans les gares, centres de formation, Pôle Emploi, Missions Locales, PAIO,...

